

2020 • 2021

Votre enfant entre en 6^e

Informations pratiques

Le Département du Val-de-Marne
vous accompagne tout au long de la scolarité
de votre enfant

Pour plus d'informations :

3994

valdemarne.fr



Conseil départemental du Val-de-Marne - Direction de la Communication/Studio graphique - Photos : Eric Legrand (p. 1, 2, 4, 5, 8, 9, 15), Alain Bachelier (p. 2), Djamilia Calin (p. 4), Thierry Borredon (p. 4), DR (p. 5), Alex Bonnemaison (p. 6), Didier Adam (p. 7), Michael Lumbroso (p. 10, 12, 13), Mathieu Génon (p. 11, 13) - Imprimerie Genier - Mai 2020.

VAL de
MARNE
Département utile



Christian Favier
Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire liée au Covid-19 et ses conséquences nous obligent à innover, chercher des solutions à des difficultés auxquelles nous n'avons jamais été confrontés. Une fois de plus, le Département du Val-de-Marne a su démontrer que les mots « solidarité » et « utilité » n'étaient pas vains. De nombreuses actions ont été mises en place afin de contribuer à protéger les Val-de-Marnais mais également d'accompagner les plus fragiles ou les plus démunis d'entre eux. Ces actions très concrètes (distributions de denrées, de gel hydroalcoolique, de masques, maintien de l'ouverture d'équipements départementaux d'urgence, mobilisation des personnels...) ont permis d'aider à faire face.

Dans ce contexte, nous pouvons nous féliciter de donner un ordinateur Ordival à chaque élève de 6^e et ceci depuis 2012. Cette initiative, coûteuse, est un excellent investissement puisqu'il a permis à tous les collégiens du Val-de-Marne de pouvoir continuer leurs apprentissages, quelle que soit leur origine sociale, durant le confinement.

La scolarité de votre enfant a été bousculée et votre enfant va désormais entrer au collège. C'est une étape importante dans son parcours scolaire.

Afin de vous informer sur l'ensemble des actions et des aides développées par le Conseil départemental du Val-de-Marne, nous sommes heureux de vous remettre ce dossier de rentrée.

Les initiatives qui y sont présentées reflètent les politiques publiques utiles, solidaires et innovantes menées par le Département.

Les départements ont la responsabilité de construire, d'entretenir et de contribuer financièrement au fonctionnement des collèges. Notre département compte en cette rentrée 105 collèges publics.

Dans le Val-de-Marne, parce que nous sommes attachés à favoriser la réussite de tous, nous avons décidé d'aller au-delà de ces missions obligatoires.

Dans un contexte contraint, nous entendons agir pour pouvoir continuer à mener une politique éducative ambitieuse et utile à tous.

Je souhaite à votre enfant une très bonne rentrée scolaire dans son nouvel établissement.



Que fait le Département au collège ?

Par sa politique en faveur de l'éducation, le Département a la volonté d'accompagner la réussite de tous les collégiens et de concourir au bien vivre au collège. Voici quelques clés pour comprendre ses interventions au quotidien.



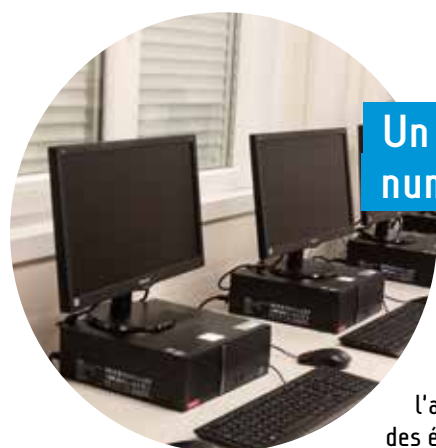
Le service public de la restauration

Pour des repas de qualité et une pause méridienne conviviale dans tous les collèges.



La construction et l'entretien des bâtiments

Pour des collèges moins consommateurs d'énergie et adaptés aux activités et à la vie des collégiens.



Un plan d'équipement numérique

Le Département équipe tous les établissements du très haut débit et de la Wi-Fi, favorisant l'accès à la connaissance, l'autonomie et la réussite des élèves.



Le fonctionnement des collèges

Assuré par des dotations et des subventions pour soutenir les dépenses du quotidien (par exemple le paiement de l'électricité et de l'eau, l'achat de fournitures) mais aussi pour financer des projets éducatifs.

950 agents départementaux

Pour assurer l'entretien quotidien des locaux et contribuer à un collège agréable et accueillant.



Deux questions à

Évelyne Rabardel

1^{re} vice-présidente déléguée à l'éducation, aux collèges et à la culture

Les Départements ont la responsabilité de construire et d'entretenir les collèges, à quoi cela correspond-il pour le Val-de-Marne ?

Le développement de politiques publiques favorisant l'émancipation humaine, porteuses d'égalité, de solidarité, de progrès social et de paix est une marque de notre Département. La priorité donnée à la jeunesse et à l'éducation dans l'action départementale en est le témoignage. Et c'est dans ce cadre que nous nous attachons notamment à construire et à entretenir des collèges de qualité, beaux et bien équipés, qui répondent aux besoins des équipes éducatives et des élèves. Face au nombre toujours plus important de collégiens, le Département construit cinq nouveaux collèges, d'ici 2023. Une politique publique utile aux élèves et à la communauté éducative, mais également à l'activité économique et à l'emploi.

En quoi l'engagement du Département du Val-de-Marne en faveur de l'éducation va au-delà de ses compétences ?

Cette année encore le Département fait le choix d'investir pour l'avenir. Au-delà de la construction et de l'entretien des collèges, il s'engage pleinement en faveur des collégiens : remboursement de 50 % de la carte Imagine R, aide à la demi-pension, mise à disposition d'un ordinateur portable à chaque collégien, projet éducatif départemental... Autant d'initiatives utiles au pouvoir d'achat des familles et à la réussite des collégiens.



Deux questions à

Christine Janodet

Conseillère départementale déléguée à la restauration scolaire

Quels sont les objectifs poursuivis par le Conseil départemental dans la gestion des restaurants des collèges ?

En lien avec les collèges, le Département a renforcé sa politique d'achat afin de maîtriser l'évolution du coût des denrées, de garantir un haut niveau de qualité et la diversité des approvisionnements, en privilégiant les circuits courts. Ces efforts de gestion permettent d'offrir aux collégiens un double choix dans le plat principal et de proposer prochainement un menu végétarien hebdomadaire dans certains établissements. Par ailleurs, ils visent à augmenter la part de l'alimentation biologique. Ces objectifs de gestion, conjugués à notre dispositif d'aide à la demi-pension, réduisent les inégalités d'accès à la restauration scolaire.

Où en est le Département dans la gestion sélective et la valorisation des déchets dans les collèges ?

Nos efforts portent sur le soutien aux démarches éducatives sur le temps méridien. Il s'agit de sensibiliser les élèves au tri sélectif qui est l'acte par lequel le processus de transformation des déchets débute. C'est un outil de lutte important contre le gaspillage alimentaire. Concernant la collecte et la valorisation des biodéchets, cela implique la mobilisation des collectivités et des acteurs de la transformation et de la valorisation des déchets. Ce travail est en cours.



Un ordinateur pour tous les collégiens

Ordival, c'est quoi ?

C'est le nom donné à l'ordinateur remis chaque année par le Département à chaque nouveau collégien scolarisé dans le Val-de-Marne. Il est remis au collégien pour toute la durée de sa scolarité, jusqu'en 3^e.

Pour qui ?

Pour tous les collégiens du Val-de-Marne.

Pour quels usages ?

Ordival pourra être utile en classe mais aussi à la maison. Avec ses nombreux logiciels éducatifs sélectionnés en concertation avec l'Éducation nationale, il est à la fois un support pédagogique au service des enseignants et un outil d'émancipation personnel, en toute sécurité grâce au logiciel de contrôle parental.

Comment est remis Ordival ?

L'obtention de l'ordinateur se déroule en deux temps :

1- L'inscription

Une inscription en ligne, simple, rapide, sans déplacement, sur ordival.valdemarne.fr. Il vous faudra créer un compte personnel afin d'approuver électroniquement la convention de mise à disposition. Si vous souhaitez être accompagné pour cette démarche en ligne, contactez le 3994, un agent répondra à vos questions. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pourrez compléter et signer la convention de mise à disposition de manière manuscrite à la rentrée des classes. Elle vous sera remise par l'établissement où est scolarisé votre enfant.

2- La remise de l'ordinateur

En septembre ou en octobre, votre établissement vous transmettra une invitation précisant la date et le lieu de remise de l'ordinateur.

Qui finance Ordival ?

Depuis 2012, à l'occasion de la rentrée scolaire, le Département du Val-de-Marne dote chaque collégien de 6^e d'un ordinateur portable. Le Département finance ce dispositif à 100 %.

Signer une convention, pourquoi ?

L'ordinateur sera remis au collégien après signature de la convention par ses parents. C'est un contrat passé entre la famille et le Département. La convention définit les règles du jeu de la mise à disposition d'Ordival, c'est-à-dire les droits et les devoirs de chacun des signataires.

Elle précise notamment :

- Les bonnes conditions d'utilisation du matériel.
 - À qui s'adresser en cas de panne ou pour obtenir de l'aide.
 - Que faire en cas de casse, de vol ou de perte.
 - Les engagements de la famille en termes de déontologie et de respect des règles de vie communes.
 - Les règles d'usage des données personnelles recueillies.
- Vous pouvez d'ores et déjà en prendre connaissance en la consultant en ligne sur ordival.valdemarne.fr.

LES CHIFFRES-CLÉS

- > Depuis 2012, 126 000 collégiens, soit tous les élèves, de la 6^e à la 3^e, ont été dotés d'un ordinateur portable.
- > En 2020, 8 millions d'euros sont investis par le Département.
- > Plus de 16 000 collégiens bénéficieront d'un Ordival cette année.



Formulaire à demander et à remettre au collège
avant le 25 septembre 2020

L'aide à la demi-pension au collège

C'est quoi ?

C'est une aide financière pour payer la restauration scolaire de votre enfant. Elle est valable un an et renouvelable chaque année. Elle permet au plus grand nombre de bénéficier d'un repas équilibré et de qualité, essentiel pour apprendre dans de bonnes conditions.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide est accordée aux collégiens inscrits dans un des collèges du Val-de-Marne en fonction de la composition et des revenus de leur famille. Le calcul d'un quotient familial « Restauration scolaire » permet de connaître le montant de l'aide.

Calcul du quotient familial « Restauration scolaire »

Pour le chiffrer, vous devez prendre le revenu net imposable du foyer, que vous trouverez sur votre dernier avis d'imposition, et calculer le nombre de parts fiscales qui compose votre foyer.
1 adulte = 1 part fiscale ;
le 1^{er} enfant = ½ part fiscale ;
le 2^e enfant = ½ part fiscale ;
les enfants suivants = 1 part fiscale chacun.

$$\text{Votre quotient « Restauration »} = \frac{\text{Votre revenu net imposable}}{12 \times \text{nombre de parts fiscales}}$$

Le montant de l'aide

Quotient familial « Restauration »	Montant de l'aide, par an
0 à 375	250 €
375,01 à 563	200 €
563,01 à 750	150 €
750,01 à 875	100 €
Au-dessus de 875	Aucune aide

Le forfait annuel est calculé sur la base de 150 repas. Dans l'éventualité d'une facturation au repas, la totalité de l'aide ne peut être supérieure au forfait annuel.

Comment la demander ?

Il vous suffit de renseigner le formulaire, que vous obtenez au collège, et de le remettre, en main propre, **au collège impérativement avant le 25 septembre 2020.**

Comment est-elle versée ?

L'aide est déduite directement de la facture émise par le collège. Vous n'aurez à payer que la différence.

Les pièces à fournir

1- L'avis d'imposition

- **Parents mariés/pacsés** : avis d'imposition du couple.
- **Parents en concubinage** : avis d'imposition du parent ayant déclaré l'enfant à charge.
- **Parents séparés en garde exclusive** : avis d'imposition du parent ayant déclaré l'enfant à charge ; si remariés/pacsés : avis d'imposition du couple marié/pacsé ; si remis en concubinage : avis d'imposition du parent ayant la garde exclusive de l'enfant.
- **Parents séparés en garde alternée** : avis d'imposition des deux parents séparés ; si remariés/pacsés : avis d'imposition du couple marié/pacsé et avis d'imposition de l'autre parent de l'enfant ; si remis en concubinage : avis d'imposition des deux parents de l'enfant.

OU pour les allocataires du RSA

l'attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois.

2- La copie intégrale du livret de famille.

Qui finance l'aide à la demi-pension ?

Le Département du Val-de-Marne a en charge le service public de la restauration de tous les collèges du territoire. Il finance à 100 % cette aide. Le Département a cosigné avec l'Éducation nationale la Charte de la restauration dans les collèges pour des repas de qualité.

LES CHIFFRES-CLÉS

- > **4 millions de repas servis par an** aux collégiens.
- > **33 165 demi-pensionnaires** sur les 55 165 collégiens val-de-marnais.
- > **43,6 %** bénéficient de l'aide à la demi-pension.
- > **2,9 millions €** sont consacrés à cette aide.



Inscription possible en ligne
ou par courrier à l'automne.

Pour tous les trajets, en semaine et le week-end

Comment demander le remboursement ?

Simple, rapide, sans déplacement,
inscrivez-vous en ligne
sur www.valdemarne.fr
(avant de commencer la procédure
en ligne, assurez-vous de disposer
d'un relevé d'identité bancaire – RIB –
numérique sous format jpeg ou pdf).

Qui finance ?

Le Département du Val-de-Marne
finance cette aide à 100 %.
Ainsi, il mène une politique
volontariste et innovante pour
promouvoir la mobilité des jeunes
sur son territoire.

Comment est effectué le versement ?

Le remboursement sera versé
à la personne qui a payé la carte
Imagine R, par virement bancaire.

LES CHIFFRES-CLÉS

- > Pour l'année scolaire 2019-2020,
10 121 collégiens val-de-marnais
ont bénéficié du remboursement
de leur carte Imagine R.
- > 58 065 lycéens et étudiants étaient
également concernés.
- > En tout, plus de 10 millions €
ont été investis par le Département.

Le remboursement à 50 % de la carte Imagine R

La carte Imagine R, c'est quoi ?

C'est un passe qui donne accès à tous les transports en commun
d'Île-de-France (sauf OrlyVal et RoissyBus).

Quel est le montant du remboursement ?

Le remboursement couvre 50 % du coût annuel de la carte Imagine R
(hors les 8 € de frais de dossier).

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Tous les collégiens, et plus largement les lycéens et les étudiants,
qui habitent le Val-de-Marne.



Le Val-de-Marne, pour les jeunes et leur famille, propose aussi

La Maison de l'adolescent

Pour les jeunes de 12 à 20 ans – ainsi qu'à leurs parents – qui souhaitent rencontrer des professionnels (psychologues, infirmiers, éducateurs, animateurs) afin d'échanger sur des thématiques diverses telles que l'addiction, la sexualité, la scolarité, la famille, etc. Dans le Val-de-Marne, il existe quatre points d'accueil rattachés à la Maison de l'adolescent qui sont situés à Cachan, Champigny-sur-Marne, Créteil et Fontenay-sous-Bois. Consultations gratuites et confidentielles.

Une aide aux transports pour les internes

Pour les collégiens et lycéens contraints d'être scolarisés en internat, le Département prend en charge 25 % des frais liés au train, à l'autocar, ou aux lignes spéciales qui n'acceptent pas Imagine R. Pour connaître les conditions d'attribution, se renseigner auprès du service des aides à la mobilité du Département.

Des ateliers de nutrition

Ils s'adressent aux jeunes de 11 à 20 ans en situation de surpoids qui souhaitent bénéficier d'une prise en charge par des professionnels de la santé. Les ateliers nutrition sont des ateliers thérapeutiques gratuits pris en charge par le Département. Les adolescents apprennent à décrypter leur faim, décoder leurs besoins, préparer des repas simples et savoureux, à bouger un peu plus dans la vie de tous les jours, à prendre confiance et à se réconcilier avec leur corps. Seize séances hebdomadaires ont lieu après les cours et des journées pendant les vacances scolaires sur une période de quatre mois.

Deux villages vacances

Le Département possède deux villages vacances situés dans les Alpes. Ils permettent aux Val-de-Marnais de partir en vacances à prix modéré. Les tarifs, en pension complète, sont établis en fonction des revenus des familles. Les clubs enfants de Guébriant et Jean Franco accueillent les jeunes à partir de 3 mois et jusqu'à 17 ans. Pour tout savoir sur les villages vacances du Département : villages-vacances.valdemarne.fr



530 hectares
d'espaces verts
protégés

Le patrimoine vert départemental comprend notamment une vingtaine de parcs et jardins, quatre parcs interdépartementaux, deux coulées vertes et des espaces naturels. Le Département s'attache à faire vivre ces espaces. Rendez-vous en famille pour profiter de la nature ou des animations proposées.



Un conseil départemental des collégiens

C'est une instance éducative et citoyenne par laquelle le Département entend donner aux collégiens élus la parole et la capacité d'agir autour des enjeux sociétaux et des politiques publiques : la restauration scolaire, l'égalité fille/garçon, le travail de mémoire, le développement durable et l'environnement, l'accès à la culture et les usages numériques, l'ouverture au monde et la solidarité internationale.



Des espaces parents

Ouvert à tous les parents au sein de certains collèges, c'est un espace pour s'informer, échanger autour de préoccupations communes, accompagner son enfant tout au long de sa scolarité ou encore participer à des ateliers numériques pour se familiariser avec l'informatique. Il est animé par des parents volontaires. Pour savoir si le collège de votre enfant dispose d'un espace parents, ou si vous souhaitez en créer un, vous pouvez contacter l'équipe de direction du collège.



Des sorties culturelles

En plus de son musée d'art contemporain Mac Val ouvert toute l'année, le Département soutient des événements culturels ouverts à tous. Dès l'automne, Festi'val-de-

Marne propose une programmation musicale éclectique dans plus de trente salles. La biennale les Théâtrales Charles-Dullin investit plus de vingt villes, une fois tous les deux ans. Au cœur de l'hiver, place au festival de jazz Sons d'hiver dans plus de douze villes, à la Science des livres dans de nombreuses bibliothèques et médiathèques et à Ciné Junior avec plus de 450 séances consacrées aux films de jeunesse. Suivent le Festival international des films de femmes et Estival Archéo, juste avant les congés d'été. Venez les découvrir !

La plate-forme Euréka

Euréka est une plate-forme collaborative de ressources sur Internet. Elle permet un accès gratuit aux abonnés des médiathèques du Val-de-Marne à de nombreuses ressources : vidéos, musiques, livres numériques, initiation aux langues, soutien scolaire, etc. L'espace jeunesse est sécurisé pour un meilleur contrôle parental. Les ressources sont accessibles gratuitement et en illimité sauf la vidéo (trois films par mois, par abonné) et certains apprentissages en langue. Pour tout savoir sur la plate-forme : eureka.valdemarne.fr

Des centres de planification et d'éducation familiale

Les 52 centres reçoivent les mineurs et les adultes dans le cadre de consultations gratuites. Ils sont le plus souvent situés dans les locaux des centres de protection maternelle et infantile (PMI). Une équipe de médecins spécialisés en gynécologie ou ayant une compétence dans cette spécialité, de sages-femmes, d'infirmières, de conseillères conjugales et familiales et d'auxiliaires de puériculture reçoit le public mineur ou majeur. Consultations gratuites. Pour les mineurs, l'autorisation parentale n'est pas demandée, sauf en cas de vaccination.



Comment s'inscrire au dispositif Ordival ?

Par Internet
Plus simple et plus rapide !

Rendez-vous sur
ordival.valdemarne.fr
Vous devrez créer un compte
personnel afin d'approuver
électroniquement la convention
de mise à disposition.

*Vous avez besoin d'aide
pour ce téléservice ?
Appelez le 3994.*

Vous n'avez pas accès à Internet ?
Vous pourrez compléter et signer
la convention de mise à disposition
de manière manuscrite à la rentrée des classes.
Elle vous sera remise par l'établissement
où est scolarisé votre enfant.

